



**L'ÉQUIPE
MUNICIPALE
VOUS SOUHAITE
DE BONNES
VACANCES.**

**RENDEZ-VOUS EN
SEPTEMBRE !**

Retrouvez toutes les informations utiles sur
notre site internet www.pencran.fr

Permanences des élus en mairie

Jean CRENN, Maire, reçoit le lundi de 9h
à 16h et sur RDV du mardi au vendredi.

Les adjoints reçoivent sur RDV :

Stéphane HERVOIR : urbanisme, aménagement
du territoire et environnement

Jean-Claude LARVOR : bâtiments,
réseaux, travaux

Guylaine SENE : enfance, jeunesse

Annick JAFFRES : information, relations
avec les associations, CCAS

Jacques LE FUR : voirie, eau potable

Ouverture de la mairie

Lundi - vendredi : 8h30 – 12h15
et 13h30 – 17h30 (16h30 le vendredi)

Numéros utiles

Mairie : 02 98 85 04 42

Jardin d'Enfants : 02 29 05 73 63

TAP, ALSH et garderie : 09 60 54 23 03

Urgence Assainissement : 06 11 74 64 98

Urgence Eau potable : 06 35 41 04 83

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune
sont invités à se présenter en mairie dès leur
arrivée, munis de leur livret de famille, afin
de faciliter les tâches administratives les
concernant.

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en **juillet/août 2001** doivent
venir se faire recenser en mairie à partir du
jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se
munir du livret de famille et de la carte
d'identité.

Analyse d'eau

Prélèvement effectué le 21/06/2017. 
Nitrates (NO₃) : 21 mg/l (limite de
qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation con-
forme aux normes en vigueur pour l'en-
semble des paramètres mesurés. Les résul-
tats détaillés sont consultables en mairie et

Prochain Pencran Infos

Les articles sont à déposer en mairie ou par
courriel (pencran-infos@pencran.fr) avant le
21 août 2017

Place des 9 Chênes



État Civil

Naissances :

Arthur KRAVEL, 2 rue de la Licorne, né le 16 juin 2017 ;

Elise LANGUENOU, 13 rue de Brocéliande, née le 13 juin 2017.

Mariage :

Charlotte SIMON et Gaétan LOAEC, 7 rue Anatole le Braz, le 8 juillet.

Décès :

Cécile ORLACH, née CARIOU, 8 impasse des Roitelets, décédée le 9 juin, 98 ans.

Urbanisme

Non-opposition à des déclarations préalables de travaux :

M. GORCE, 13 rue du Clos des Serres, construction d'un abri de jardin ;

M. KERMARREC, 13 allée des Peupliers, remplacement des fenêtres et de la porte ;

M. LAIRIN, Rudullac'h, pose de deux fenêtres de toit ;

M. LE CORRE, 17 Keranna, remplacement des fenêtres ;

M. LE GOAZIGO, 19 Keranna, isolation thermique par l'extérieur ;

M. PAGE, 21 route de la fontaine, remplacement des fenêtres et des portes ;

Mme PETON, 10 rue du Voas Glaz, remplacement des fenêtres et des portes ;

Mme THOMAS, 17 rue des Cerisiers, construction d'un abri de jardin.

Permis de construire :

M. MORIN, 19 rue de Brocéliande, extension de l'habitation ;

Mme MORVAN, 11 rue du Clos des Serres, construction d'une maison individuelle.

Autorisation de travaux :

Commune de Pencran, bourg, installation de deux salles de classe provisoires pendant
les travaux de rénovation et d'extension de l'école.

Attention !

**Durant l'été, il n'y aura pas de permanence les samedis du 15 juillet au 19 août inclus.
La mairie sera fermée, exceptionnellement, lundi 14 août.**

Modification des conditions de collecte des recyclables (bacs jaunes)

Le vendredi 14 juillet étant férié, la collecte des recyclables, sur l'ensemble du territoire
de la commune, sera reportée au **lundi 17 juillet, à partir de 5 heures du matin**. Les
bacs jaunes devront être sortis la veille au soir, aux endroits habituels.

Élagage

La taille des haies et des arbres, le long des
voies et chemins communaux, est à la
charge des propriétaires.

Ces derniers ont l'obligation de laisser un
passage libre de 4,40 mètres de hauteur au
niveau du fossé, ou de la limite de la par-
celle s'il n'y a pas de fossé.

Le 9^e forum des associations

aura lieu le **samedi 2 septembre 2017**
de 10h à 12h à la salle des sports.

C'est le moment idéal pour se renseigner et
s'inscrire aux diverses activités proposées
sur la commune.

La liste complète des associations présentes
paraîtra dans le prochain bulletin.

Dates à retenir :

- Dim. 23/07 : Ronde Finistérienne, départs à 13h45 et 15h30 près de SOFIMAT ;
- Sam. 02/09 : Forum des associations, salle des sports, de 10h à 12h.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Pot de départ de la directrice de l'école Annabelle LEHRE



À l'occasion du départ d'Annabelle LEHRE qui a passé 13 ans à la direction de l'école de Pencran, la municipalité a offert un pot en son honneur, en présence des différents membres du personnel enseignant et des élus de la commune.

Jean Crenn a salué son travail remarquable au sein de l'école, mais aussi ses qualités relationnelles qui ont permis à l'école de travailler en partenariat avec la municipalité, de façon constructive et efficace tout au long de ces années. Guylaine Séné, adjointe Enfance Jeunesse, a remercié Annabelle pour son écoute et sa volonté permanente de trouver des solutions, privilégiant toujours l'intérêt des enfants, notamment lors de la mise en place des TAP, mais aussi dans tous les petits problèmes quotidiens. La municipalité a remercié également les autres enseignants qui ont choisi de partir vers d'autres horizons, et a souhaité la bienvenue aux nouveaux enseignants, présents aussi pour ce verre de l'amitié. Bon vent à tous et plein de belles choses dans leur nouvelle vie !

Décès de notre doyenne



Cécile ORLACH, doyenne de la commune, vient de s'éteindre dans sa 99e année.

Née à la Martyre le 13 août 1918, elle était pencranaise depuis 1975. Elle vivait chez sa fille et son gendre dans le quartier de Coat Guéguen.

Inauguration du local de stockage de l'APAF



La nouvelle extension du hangar communal de Keranna a été inaugurée vendredi 16 juin en présence du maire, des membres de l'équipe municipale, des entreprises ayant participé au chantier et des membres de l'APAF (Association Pencran Animations Festivités). Ce nouveau local est destiné au stockage du matériel dont dispose l'association pour l'animation de la commune. Le nouveau local a été très apprécié par les bénévoles dès le lendemain à l'occasion de la fête du village.

Résultats des élections législatives

		BUREAU 1		BUREAU 2		TOTAL	
Inscrits		807		602		1409	
PREMIER TOUR	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
	Abstentions	331	41,02%	252	41,86%	583	41,38%
	VOTANTS	476	58,98%	350	58,14%	826	58,62%
	Blancs	0	0,00%	1	0,29%	1	0,12%
	Nuls	1	0,21%	5	1,43%	6	0,73%
	EXPRIMÉS	475	99,79%	344	98,29%	819	99,15%
	Berrou	15	3,16%	3	0,87%	18	2,20%
	Thomaïdis	29	6,11%	18	5,23%	47	5,74%
	Melchior	175	36,84%	125	36,34%	300	36,63%
	Croguennoc	6	1,26%	0	0,00%	6	0,73%
	Salaun	11	2,32%	12	3,49%	23	2,81%
	Leclerc	93	19,58%	86	25,00%	179	21,86%
	Bernas	5	1,05%	2	0,58%	7	0,85%
	Guittet	92	19,37%	38	11,05%	130	15,87%
	Marchand	44	9,26%	47	13,66%	91	11,11%
Chauveau	0	0,00%	1	0,29%	1	0,12%	
Floc'h	0	0,00%	4	1,16%	4	0,49%	
Barré	3	0,63%	5	1,45%	8	0,98%	
Liziar	2	0,42%	3	0,87%	5	0,61%	

		BUREAU 1		BUREAU 2		TOTAL	
Inscrits		807		602		1409	
DEUXIÈME TOUR		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
	Abstentions	400	49,57%	336	55,81%	736	52,24%
	VOTANTS	407	50,43%	266	44,19%	673	47,76%
	Blancs	38	9,34%	19	7,14%	57	8,47%
	Nuls	9	2,21%	3	1,13%	12	1,78%
	EXPRIMÉS	360	88,45%	244	91,73%	604	89,75%
	Melchior	189	52,50%	116	47,54%	305	50,50%
	Leclerc	171	47,50%	128	52,46%	299	49,50%

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Résumé de la séance du 3 juillet 2017

Excusés : C. HOURCQ (pouvoir à A. JAFFRES), P. BOULLE (pouvoir à J.-C. LARVOR), S. L'HOSTIS.

TARIFS MUNICIPAUX

La Commission Finances propose de modifier certains tarifs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'appliquer ces nouveaux tarifs municipaux à compter du 1^{er} septembre 2017 (location salle polyvalente, cantine scolaire, ALSH...). Tarifs complets affichés en mairie et consultable sur www.pencran.fr

STATION D'EAU POTABLE

Saisine du préfet aux fins de lancement des enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité

Considérant que le projet de restructuration de la filière de traitement d'eau potable nécessitant la construction d'une nouvelle unité de traitement et d'un nouveau local technique rend nécessaire l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section n° AA0138 et n° B1020 sur le territoire communal (voir rubrique *Le saviez-vous ?* dans ce numéro).

Considérant que l'actuel propriétaire de ces parcelles refuse la cession amiable et qu'il est donc nécessaire de recourir à l'expropriation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'approuver le principe du recours à l'expropriation des parcelles citées ci-dessus appartenant à M. Olivier Le Gentil de Rosmorduc ;
- d'autoriser M. le Maire à transmettre au Préfet le dossier à soumettre à enquête publique et à demander à ce dernier le lancement des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité, ou une enquête conjointe. POUR : 16

ENTRETIEN DU PÉRIMÈTRE DE CAPTAGE

Chaque année, l'entretien de la zone de captage d'eau potable nécessite un broyage mécanique dans les plantations. Après consultation, l'entreprise ETF Argoat Forestier - Ploudaniel est retenue pour un montant total de 3036.40 € HT.

POUR : 16

REPRISE DE VOIRIE ROUTE DE KERANHOAT

Suite à une rupture de canalisation sur le réseau d'eau potable le dimanche 9 avril 2017, l'enrobé route de Keranhoat s'est soulevé provoquant de fortes dégradations de la chaussée. La remise en état de 235 m² de voirie proposée par Eurovia Bretagne est retenue pour un montant de 5306.30 € HT.

POUR : 16

LOT. LES GARENNES : RÉTROCESSION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS

Par délibération du 28 novembre 2016, le conseil municipal avait acté de prendre en charge gratuitement les équipements communs du lotissement «Les Garennes» appartenant à Nexity. Or, ces équipements ont été transférés entre temps à l'association syndicale du lotissement Les Garennes. En conséquence, M. le Maire propose de modifier légèrement la délibération initiale afin que ce transfert soit effectif. Les autres termes de la délibération restent inchangés. POUR : 15

(S. SCHMITT, résidente du lotissement, n'a pas pris part au vote).

TRAVAUX ÉCOLE : DOMMAGES OUVRAGE

Le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer une consultation en vue de souscrire une assurance Dommages Ouvrage concernant l'extension-rénovation de l'école. POUR : 16

SALLE POLYVALENTE

La commune souhaite installer un vidéoprojecteur et un écran dans la salle polyvalente. La mise en place de luminaires sur la scène est également étudiée.

Après mise en concurrence, la proposition de la société Audiolite - Landerneau pour un montant de 6400 € HT est retenue. POUR : 16

QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires : La semaine de 4,5 jours pour la rentrée scolaire 2017/2018 est maintenue avec conservation des TAP.

Sectorisation des collèges : Le conseil municipal décide d'adresser une motion exprimant son désaccord avec les mesures envisagées par le conseil départemental (voir article ci-dessous).

Sectorisation des collèges

Le point sur le sujet suite à la réunion publique du 27 juin et au conseil municipal du 3 juillet 2017

Le conseil départemental souhaite modifier la carte scolaire du collège de Mescoat, dont les effectifs augmentent. Une réunion en présence d'élus municipaux (dont Jean Crenn et Stéphane Hervoir de Pencran), de principaux de collèges, de directeurs d'école et des conseillers départementaux a eu lieu sous la direction de Marc Labbey, vice-président du Conseil Départemental, à l'initiative du projet.

La solution proposée pour limiter le nombre d'élèves au collège de Mescoat, seul collège public d'une agglomération de presque 25 000 habitants, est de modifier la carte scolaire pour les communes de Pencran, La Roche-Maurice, Trémaouézan, Ploudiry, La Martyre et Tréflévénez. Seuls resteraient Landerneau et Plouédern qui ne possède pas d'école publique. Les enfants de Pencran seraient en totalité ou en partie (la moitié sud de la commune ???), orientés vers le collège de Daoulas ; ceux de La Roche-Maurice vers Landivisiau. Les élus ont, à l'unanimité, refusé cette proposition qui va à l'encontre du développement du territoire, de l'organisation des bassins de vie, de la cohésion et de la cohérence des collectivités territoriales (des élèves d'une même commune dans deux collèges différents !), de l'intérêt même des élèves qui

devront suivre les quatre années de collège hors de leur bassin de vie (amis de l'école, voisins de la même commune ou de la commune voisine de quelques mètres, activités périscolaires souvent à Landerneau...)

Les élus ont rappelé à M. Labbey que le problème n'est pas nouveau et que l'évolution démographique de Landerneau et des communes périphériques rend de plus en plus indispensable un deuxième collège public. La population va encore augmenter dans les années à venir et modifier la sectorisation n'est qu'une mesure contre productive et à court terme. Il est rappelé que pour une population de 20 000 habitants, l'agglomération de Morlaix (Morlaix et Saint-Martin-des-Champs) dispose de trois collèges publics.

Les élus de Pencran réfutent l'argument de M. Labbey selon lequel il serait nécessaire de fermer 2 collèges publics pour en ouvrir un nouveau, alors même que la population augmente. Le Conseil Départemental doit s'adapter à l'augmentation de la population : 4 nouveaux collèges vont être construits en Ille-et-Vilaine.

Les élus pencranais espèrent qu'une solution négociée et acceptée par toutes les parties est possible.

ENFANCE JEUNESSE

Jardin d'Enfants



Le Jardin d'Enfants a fait l'acquisition d'une cabane, au grand bonheur des enfants.

Merci à Claude et à Cyril d'avoir monté la cabane, ainsi qu'à Roland et Béa de l'avoir peinte.

Les enfants en profitent énormément et adorent y jouer.

Temps d'Activités Périscolaires : initiation à la pétanque



Vendredis 5 mai et 12 juin, des membres de l'association des "Amis de la Col-line" ont accordé un peu de leur temps et beaucoup de leur savoir afin d'initier un petit groupe d'enfants à la pétanque. Certains enfants ont découvert, d'autres ont peaufiné leur technique. Tous se sont accordés pour souhaiter que l'atelier ne s'arrête pas là. Suite à ce temps d'échanges riche en découvertes et en amusements, un atelier pétanque sera proposé l'année prochaine. Nous espérons ainsi créer de nouveaux liens avec les membres de l'association.

Temps d'Activités Périscolaires : bilan de l'année



L'année scolaire s'est terminée pour les plus grands par un spectacle proposé par certains enfants inscrits en TAP. Au programme : chanson signée par le groupe de « langage des signes », scénette de théâtre expliquant les gestes de secourisme pour le groupe premiers secours et ambiance brésilienne avec le groupe de percussions mené par Pascal.

Cette année, les enfants de maternelles ont découvert leur environnement, fait des jeux de pistes, du cirque, de l'éveil corporel et de l'éveil musical pendant que les plus grands se sont initiés aux percussions, à l'anglais, aux sports innovants, aux premiers secours, au théâtre et aux activités scientifiques par exemple...

Les TAP se terminent sur un bilan positif. En effet, 99% des élèves étaient inscrits en TAP et l'ensemble de l'équipe a souligné que les enfants ont totalement intégré les temps d'activités dans leur emploi du temps.



ÉCOLE

La kermesse a attiré beaucoup de monde !



Comme chaque année, l'APE s'est beaucoup investie pour que la kermesse soit synonyme de fête. "L'équipe enseignante remercie vivement les membres de l'APE pour leur dynamisme", confie A. Lehre, la directrice. Très fiers, les enfants entonnent des chants sous le regard admiratif de leurs parents pour la patience des instituteurs.

L'assemblée se dirige vers les nombreux jeux attractifs. Les crêpes et les barapapas régalaient les papilles et parfument l'atmosphère très joyeuse. Une vidéo montre les enfants confectionnant des jouets en bois lors des ateliers avec "la petite fabrique". Les dessins des écoliers avec leur citation sur le thème de la liberté sont exposés "pour moi, la liberté, c'est de me promener et de sentir l'air frais", "pour moi, la liberté c'est de lire un livre".

Les bénéfices contribueront à financer les sorties pédagogiques.

Texte : Claire DOMERGUE

Sorties pédagogiques



La classe de MS - GS à la découverte de la couleur au Musée des Beaux Arts de Brest, le 27 juin.



Photos de la sortie des petits et des moyens à la ferme pédagogique de Menez Meur, mardi 20 juin. Les enfants ont vu et nourri des moutons noirs d'Ouessant, des lapins, des petites chèvres, un petit veau, un âne, un cheval de trait, des cochons... Nous avons également pique-niqué sur place. C'était une belle journée très ensoleillée.



Lundi 3 juillet, les classes de Nathalie Macé et Yannick Kerninon sont allées à La Roche-Maurice pour la journée. Visite du château (pour finaliser les leçons sur le Moyen Âge) suivie d'un pique-nique et d'une pêche à pied dans le Morbic pour observer la faune et la flore des eaux douces.



Photos de la dernière sortie kayak des CM2 avec le centre nautique des Alligators. Les moniteurs : Jean-Yves & Romain.

APE : Pot de fin d'année

Un pot de fin d'année a été offert par l'APE vendredi 7 juillet en fin d'après-midi.

Une façon bien rafraîchissante après une journée estivale, de remercier les enseignants qui quittent l'école pour découvrir d'autres horizons, parfois proches mais aussi très lointains, et de saluer le début des vacances d'été.



APAF : Fête de la Saint-Jean

C'est par une belle soirée estivale que s'est déroulée la 3^e Fête du Village de Pencran, organisée par l'Association Pencran Animation Festivités (APAF) samedi 17 juin.

Les décibels ont résonné sur le parking de Keranna, où les groupes 146, Laridenn et Izellys se sont succédés sur scène, proposant un répertoire musical varié, allant de la pop aux chants de marins. Le public était venu en nombre partager un agréable moment de détente en famille ou entre amis autour du feu de la Saint-Jean.

À cette occasion, les Pencranais ont participé au vote pour le thème du char de Pencran au carnaval de la lune étoilée 2018. L'APAF, qui invite toutes les bonnes volontés à la rejoindre pour participer à la construction du char et à la confection des costumes, révélera courant septembre lequel des trois thèmes proposés a recueilli l'adhésion du public : Viêt Nam, Années disco 80 et Coupe du Monde de la FIFA, Russie 2018.



Feu de la Saint-Jean, 17 juin 2017

Gym Club

Le Gym Club de Pencran vient de clôturer son année sportive pour laisser place à la pause estivale.

66 adhérentes ont suivi assidument les 3 cours proposés. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour les inscriptions lors du forum des associations le 2 septembre, ainsi que pour la reprise des cours le lundi 11 septembre. En attendant, le Gym Club souhaite à toutes et à tous un très bel été.



Une dizaine d'irréductibles étaient encore présente le 5 juillet pour suivre le dernier cours de l'année. Il faisait très chaud et le pot offert par le club à l'issue du cours a été le bienvenu !

Venez nous rejoindre dans une ambiance conviviale !



Les cours se déroulent :

Le lundi de 19h à 20h : **Step et Gym tonique**
(en alternance une semaine sur deux)

Le mercredi de 19h à 20h : **Gym tonique**

Le jeudi de 9h30 à 10h30 : **Gym loisirs**

Les inscriptions auront lieu **samedi 2 septembre de 10h à 12h** lors du forum des associations à la salle des sports de Pencran.

Les cours reprendront **lundi 11 septembre**.

Montant de la cotisation : **68 €** donnant droit aux **3 cours**.

Le T-shirt du club sera offert à l'inscription !

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter

Hélène PÉRON : 06 15 18 67 51

Possibilité de 2 séances d'essai.

VIE ASSOCIATIVE



La Bonne Altitude : assemblée générale



L'assemblée générale de la Bonne Altitude s'est déroulée vendredi 23 juin.

Le bilan de l'année est positif : les cours de yoga et couture ont été complets et la chorale s'est un peu étoffée.

Des stages de yoga et couture ont également été proposés dans l'année et la chorale a participé à trois concerts : lors du Téléthon à Pencran, à La Martyre et à Plouédern.

Les trois activités seront reconduites l'an prochain aux mêmes

horaires : le yoga le mardi à 18 h ou 19h45, la chorale le mercredi à 19h45 et la couture : le mardi ou vendredi matin, le lundi ou jeudi soir.

Les inscriptions se feront lors du forum des associations le samedi 2 septembre de 10 h à 12 h à la salle des sports de Pencran.

La Bonne Altitude vous souhaite de bonnes vacances et un bel été.

La Ronde Finistérienne : courses cyclistes

Dimanche 23 juillet 2017 auront lieu les désormais traditionnelles courses cyclistes de Pencran comptant pour le classement général de la Ronde Finistérienne.

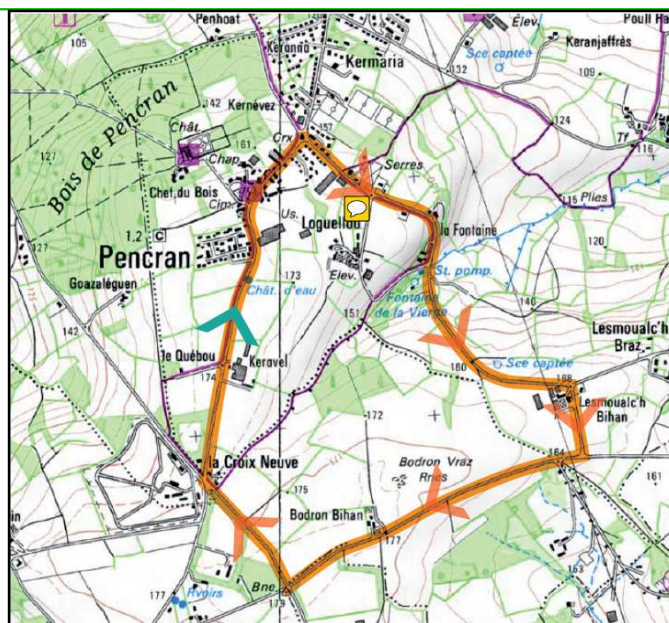
À 13 h 45 : course Cadets (15-16ans) pour 10 tours de circuit.

À 15 h 30 : course Seniors et Juniors pour 19 tours de circuit.

Le circuit d'une longueur de 5,4 kms partira de la SOFIMAT à Keravel, direction le bourg, route de la Fontaine, Lesmoualc'h, Bodron, la Croix-Neuve.

À partir de 13 h et jusqu'à la fin de l'épreuve Seniors (environ 18 h 15), la circulation sera réglementée dans le sens de la course uniquement, par arrêtés municipaux et préfectoraux.

Les chiens devront être attachés ou tenus en laisse.



ÉTAPE PENCRAINAISE DE LA RONDE FINISTÉRIENNE

VIE DE QUARTIER

Keroullé : fête de quartier

Samedi 24 juin, les habitants du hameau de Keroullé ont fêté leur quartier pour la 17^e année. Le temps légèrement humide de début d'après-midi n'a pas réussi à entamer l'enthousiasme des participants. Les pétanqueurs ont simplement décidé de se replier dans le boulodrome communal pour organiser leur tournoi. Le soir, autour de délicieuses grillades, petits et grands ont profité pleinement de ce moment de partage et de bonne humeur, et ont déjà décidé de reconduire ce rendez-vous traditionnel l'année prochaine, le dernier samedi de juin.



VIE DE QUARTIER

Les Garennes : fête de quartier



Dimanche 4 juin, le quartier les Garennes a organisé pour la 3^e fois la fête de quartier. Le soleil a eu du mal à pointer le bout de son nez. Bonne humeur et bonne ambiance durant toute la journée !

DIVERS

L'atelier à pizza

L'atelier à pizza est présent tous les mardis de 17h à 21h. Vous pouvez passer vos commandes jusqu'à 20h30 / 20h45. Cartes bancaires, espèces, chèques et tickets repas acceptés.
Congés d'été : du 29 juillet au 19 août
Tél : 06 34 01 37 10



Centre Ressources Autisme : formation d'aide aux aidants

Le Centre Ressources Autisme organise, dans chaque département breton, **une formation d'aide aux aidants pour les parents d'adultes avec autisme**. Cette formation est gratuite, prévue pour 20 personnes par département, et se déroulera entre septembre et décembre 2017 sur 3 journées et demi.

L'objectif de la formation est d'apporter aux aidants des connaissances spécifiques sur l'autisme et des conseils.

Pour renseignements et inscriptions, contacter le CRA au 02 98 89 47 78 , à doc@cra.bzh, et sur www.cra.bzh

Vous recherchez une baby-sitter ?

Jeune fille âgée de 16 ans, disponible sur Pencran (voire Landerneau selon le planning) à partir du 19 août, en soirée et les week-ends (possibilité d'autres créneaux horaires).

Contact : 06 77 83 50 30



Sage-Femme Cabinet médical La Roche-Maurice

Rozenn Fily, **Sage-Femme**, vous annonce l'ouverture, de son cabinet, au 1^{er} mai 2017, au sein du **Cabinet Médical, 7 rue des écoles, à La Roche-Maurice**.

Les consultations se font sur RDV.

À noter: dans un 1^{er} temps, exclusivement à domicile (jusqu'à la fin des travaux de rénovation du bâtiment).

Contact : 06 71 98 63 17

rozennfilyllysagefemme@gmail.com

MSA d'Armorique Appel Frauduleux, soyez vigilants !

Face à une recrudescence d'appels frauduleux, la MSA d'Armorique invite ses assurés à la plus grande vigilance. Depuis quelques semaines, nos assurés nous signalent de plus en plus d'appels suspects émis par des personnes qui se présentent comme personnel MSA ou comme partenaire de la MSA et réclament des informations personnelles à leurs interlocuteurs.

Ne répondez en aucun cas aux questions posées, ne communiquez jamais votre numéro de sécurité sociale ou vos coordonnées bancaires. La MSA d'Armorique ne vous réclame jamais ce type d'information par téléphone.

Association des accidentés de la vie

La FNATH, association des **accidentés de la vie, conseille les personnes accidentées, malades ou handicapées** (information sur les aides à l'emploi, sur le reclassement professionnel, sur la réinsertion professionnelle et sociale). L'association défend les victimes de maladies professionnelles, de troubles musculo-squelettiques, de stress au travail, de maladies liées à l'amiante et au médiateur. Permanence du service juridique le premier vendredi du mois de 9h à 10h à la MPT de Landerneau.

LES PENCRANAIS ONT DU TALENT

La culture bretonne, une passion dévorante

Aussi dynamique que souriante, la jeune Emmanuelle Gayet (23 ans) sera ces prochains jours candidate à l'élection de la reine du Festival du Léon dans le cadre de Kann al Loar. À l'issue de plusieurs épreuves, notamment un entretien, l'examen d'un dossier personnel et une démonstration de danse, les résultats seront proclamés dimanche 16 juillet. En attendant le jour J, Emmanuelle se prépare et malgré la pression qui monte, la jeune Pencranaise nous a accordé un entretien.

Née à Pencran, Emmanuelle a "rencontré" la culture et la danse bretonne il y a dix ans. Elle a d'abord participé à des cours à Sizun pendant 3 ans avant d'entrer au cercle lander-néen Eskell An Elorn. La passion va devenir rapidement dévorante au point de la faire rentrer le vendredi soir des Côtes d'Armor où elle suit ses études pour ne pas rater un seul cours de danse. La création et la mise au point des chorégraphies demandent beaucoup de temps et de rigueur ainsi que la création des costumes. Certains éléments sont des reproductions de costumes traditionnels confectionnés sur mesure par les couturières qui œuvrent pour le cercle mais l'œil d'Emmanuelle brille un peu plus quand elle évoque l'authenticité du châle qu'elle portera pour le festival du Léon et qui date des années 1930.

Évidemment, la pratique seule ne lui suffisant plus, Emmanuelle s'investit aujourd'hui dans la transmission de cette culture qu'elle aime tant et donne elle-même des cours de danse à des groupes d'adultes, et participe régulièrement à des animations au cours de fêtes traditionnelles, de festivals d'été ou de festou noz. Et pour une vie décidément bien remplie, Emmanuelle est aussi organisatrice d'un concours de danse, également dans le cadre de Kann al Loar, comptant pour la pré-sélection pour le championnat individuel de danse bretonne.

Et son avenir professionnel dans tout ça ? Comme tous les passionnés, notre jeune danseuse ne néglige pas son avenir et, après avoir obtenu un DUT en Génie Biologique, elle vient



Emmanuelle Gayet portant un costume traditionnel de cérémonie des années 1940.

de réussir son BTS en Aménagement Paysager à Saint-Brieuc. Et son brillant parcours ne s'arrêtera pas là puisqu'elle poursuivra à la rentrée prochaine avec une licence en Aménagement Paysager à Nantes.

Mais puisque le temps des vacances a sonné, elle peut se consacrer ces jours-ci entièrement à sa passion. Nous lui souhaitons bien sûr tout le succès possible. Elle sera, à tout le moins, la Reine du Pays de Pencran !



Emmanuelle avec le cercle Eskell an Elorn (au premier rang).

Vous ou un de vos proches avez une passion, un hobby, vous consacrez votre temps libre à l'art, l'artisanat, le sport, l'histoire, les sciences ? Contactez-nous pour le faire savoir !

Une nouvelle station d'eau potable pour Pencran

UNE STATION À MODERNISER ET À DÉLOCALISER

Pencran dispose d'une source d'eau potable gérée en régie municipale et distribuée à tous les Pencranais. Pour protéger la zone, un périmètre de captage a été délimité, à l'intérieur duquel des mesures drastiques réglementent l'utilisation de pesticides ou d'autres produits phytosanitaires. Ainsi, depuis 20 ans, la qualité de l'eau a augmenté. Le taux de nitrates est passé de 50 mg/l à 21 mg/l.

Une station de pompage a été bâtie à proximité de la source.

Le précieux liquide est ensuite acheminé jusqu'au château d'eau situé non loin du bourg en direction de la Croix-Neuve. Toutefois ce système arrive à bout de souffle. En effet, la station, mise en place pour 1000 habitants, peine à alimenter la population pencranaise actuelle (2000 habitants et les perspectives sont de l'ordre de 3000 à l'horizon 2040).

Autre problème majeur : la station est située en zone inondable et chaque période d'intenses précipitations met en danger les installations, notamment électriques. Ce fut le cas en 2012 et en 2014. Cela prive la commune d'un approvisionnement en eau. Un partenariat, conclu avec Eau du Ponant permet de continuer la fourniture de l'eau potable aux Pencranais. Mais il est **nécessaire et urgent de moderniser cette station** et de l'adapter à l'évolution tant technique que démographique de notre commune.

UN PROJET FONCTIONNEL ET SÉCURISÉ

Dès la fin de 2014, il est décidé de **moderniser et de déplacer la station**. Une station d'eau potable ne s'installe pas n'importe où. La municipalité ne disposant pas de réserve foncière, elle doit forcément acheter du terrain à un propriétaire privé. La seule solution possible s'est rapidement imposée comme une évidence : la nouvelle station doit être bâtie à proximité du château d'eau.

Le partenariat avec Eau du Ponant s'accompagne d'une aide technique. La municipalité lui commande donc un projet pour la modernisation de la station d'eau potable à proximité du château d'eau.

Une première esquisse nous est transmise, qui prévoit :

- une station d'eau potable pour 2000 habitants ;
- une zone qui permette de l'agrandir pour s'adapter à l'augmentation prévisible de la population ;
- 3 places de parking afin que les agents municipaux qui interviennent quotidiennement puissent se garer sur le site et non pas en bordure d'une voie communale très fréquentée ;
- une aire à virer afin que les poids-lourds qui livrent les consommables nécessaires au fonctionnement de la station, puissent manœuvrer à l'intérieur de la zone. En effet, il nous apparaît évident, pour la sécurité de tous, que le camion ne fasse aucune manœuvre sur la route : il doit entrer en marche avant et sortir en marche avant.

Cette esquisse prévoyait d'utiliser 2 000 m² de terrain.

DES NÉGOCIATIONS TRÈS DIFFICILES S'ENGAGENT

Autour du château d'eau, **toutes les terres appartiennent au même propriétaire foncier**. Au printemps 2015, nous prenons contact avec ce dernier qui refuse catégoriquement le projet estimant qu'il est hors de question de céder "autant de terres à la commune".

Conciliants, nous demandons un deuxième projet à Eau du Ponant qui remplace l'aire à virer pour les camions par une voie contournant la zone. Il y aurait donc une entrée, une sortie et aucune manœuvre à réaliser. **Ce second projet n'utilise plus que 1 200 m².**

En mai 2015, nouveau contact avec le propriétaire qui refuse à nouveau de nous vendre le terrain nécessaire.

C'est évidemment son droit. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen affirme de façon nette que **"la propriété [est] un droit inviolable et sacré"** et que **"nul ne peut en être privé"**. Toutefois, le même

article 17 précise

"si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité". Devant l'urgence de la situation, la municipalité décide d'entamer une procédure administrative afin de déclarer ce terrain d'utilité publique, ce qui devrait aboutir à une expropriation moyennant un dédommagement conforme au prix des Domaines.

LE LANCEMENT DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

À l'automne 2015, la sous-préfecture de Brest nous donne raison et nous soutient. Cependant, un nouveau sous-préfet arrive en 2016 et il faut recommencer la procédure depuis le début !

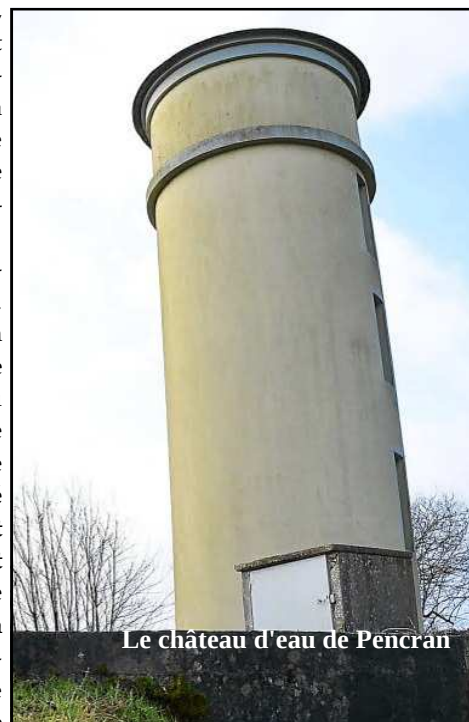
Le dossier constitué, il est maintenant temps de lancer la DUP. Toutefois, dans un souci d'efficacité, de rapidité et parce que nous préférons une solution négociée à une décision du tribunal administratif, **la municipalité ne ferme pas pour autant la porte à la négociation**. Parallèlement à la procédure administrative et judiciaire, nous nous employons à poursuivre les négociations avec le propriétaire.

Afin de les faciliter, la municipalité a prévu d'acheter ce terrain pour une somme nettement supérieure à sa très faible valeur intrinsèque, (car il s'agit de terrain agricole qui ne sera jamais constructible du fait de sa localisation dans la zone de captage de la source). Un premier pas a été fait et il peut y en avoir d'autres.

Néanmoins, la municipalité ne transigera pas sur les points suivants :

- la station d'eau potable doit se faire afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable des habitants de la commune ;
- la sécurité des agents municipaux et des automobilistes doit être assurée.

Si le propriétaire a le droit de ne pas vendre son terrain, la municipalité a le devoir d'assurer l'approvisionnement en eau potable de ses administrés. Si les deux parties n'arrivent pas à se mettre d'accord, alors la procédure ira à son terme au tribunal administratif.



Le château d'eau de Pencran